

APPEL À PROJETS

« Fonds d'Animation Locale Solidarités du 11^{ème} arrondissement - 2025 »

Date de publication : Lundi 21 juillet 2025

Date limite de candidature : Lundi 4 août 2025 à 23h59

Contacts : laura.desmaris@paris.fr et maison.asso.11@paris.fr

Règlement de l'appel à projets

Présentation et objectifs

Afin de soutenir l'émergence de projets de développement social au sein des arrondissements, la Maire de Paris a mis en place un **Fonds d'Animation Locale (FAL)** destiné à financer des initiatives associatives à vocation sociale, en lien avec les enjeux spécifiques de chaque territoire.

Pour cette deuxième session 2025, une enveloppe de **15 000 €** est réservée aux projets menés dans le 11^{ème} arrondissement, en faveur de ses habitants concernés par les politiques sociales. Les projets devront s'inscrire dans les axes prioritaires définis par la feuille de route d'arrondissement, en cohérence avec les orientations portées par la Direction des Solidarités de la Ville de Paris (ex. : Schéma Séniors, stratégie Handicap, protection de l'enfance, pacte de lutte contre l'exclusion, inclusion numérique, quartiers populaires parisiens, etc.).

Montant minimal par projet : 1 500 €

Les projets retenus seront sélectionnés par une commission présidée par le Maire d'arrondissement, puis soumis au vote du Conseil de Paris.

Critères de recevabilité

Les projets doivent être portés par une association d'intérêt général et remplir les conditions suivantes :

- Être déclarée auprès de la Préfecture, disposer d'un numéro SIRET
- Avoir souscrit au Contrat d'Engagement Républicain
- Dérouler les actions dans le 11e arrondissement
- Proposer des actions entièrement gratuites
- Être constitué d'actions de fonctionnement
- **Déposer un dossier complet sur Paris Subventions, dans la rubrique dédiée à l'appel à projets FAL Solidarités du 11e**
- Respecter la date limite du 4 août 2025 à 23h59

⚠ Dossiers incomplets non examinés

💡 Bonne pratique : ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre demande.

Critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- Réponse aux **objectifs sociaux prioritaires** du 11e :
 - Initiatives pour les jeunes dans le quartier **Roquette**
 - Ressources pour les habitants de **Belleville**
 - Actions dans le quartier **Nation–Alexandre Dumas**
 - Lutte contre l'isolement des **seniors**
 - Soutien aux **familles à l'hôtel** (parentalité, pouvoir d'agir)
 - Accompagnement des **personnes en grande précarité**
 - Promotion de l'**inclusion numérique**
 - Lutte contre le **non-recours aux droits**
 - Renforcement des **réseaux de solidarité** : hébergement, écrivains publics, alimentation

Et selon la **qualité du projet** :

- Intérêt public local
- Ancrage territorial dans le 11e
- Participation des habitant.e-s, notamment les plus vulnérables

- Réponse à des **besoins nouveaux ou insuffisamment couverts**
- **Innovation sociale** ou dimension expérimentale
- Qualité technique et faisabilité

Obligations des bénéficiaires

Une **restitution** devra être faite dans les **6 mois suivant la réalisation du projet** :

- Détail des actions (date, lieu, objet)
- Degré de réalisation des objectifs
- **Bilan financier détaillé**
- Évaluation qualitative
- Formulaire **CERFA** obligatoire

Modalités de réponse

Calendrier

- **Ouverture de l'appel à projets** : lundi 21 juillet 2025
- **Clôture des candidatures** : lundi 4 août 2025 à 23h59
- **Commission de sélection** : semaine du 11 août 2025
- **Conseil de Paris** : octobre 2025 (*vote des subventions*)

Dépôt sur Paris Asso

- Rendez-vous sur parisasso.paris.fr dans la rubrique Appel à projet [FAL11 solidarité](#)
- Créez un compte (si ce n'est pas déjà fait) avec un **numéro SIRET ou RNA**.
- Un accompagnement est possible auprès des **Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC)**.

📍 MVAC 11e – 8 rue du Général Renault, 75011 Paris

☎ 01 55 28 35 90

✉ maison.asso.11@paris.fr

Pièces à joindre au dossier

Administratives :

- Statuts + liste du CA/bureau avec fonctions
- PV de l'AG approuvant les comptes
- Rapport d'activité ou descriptif des actions passées
- RIB au nom exact de l'association

Financières :

- Budget prévisionnel du projet
- Budget prévisionnel global
- Si +23 000 € de subvention demandée ou reçue :
 - bilan, compte de résultat, annexes certifiés

 Plus d'infos : <https://www.paris.fr/pages/les-demandes-de-subventions-5334>

ANNEXE N°1 – Dépôt de la demande de subvention

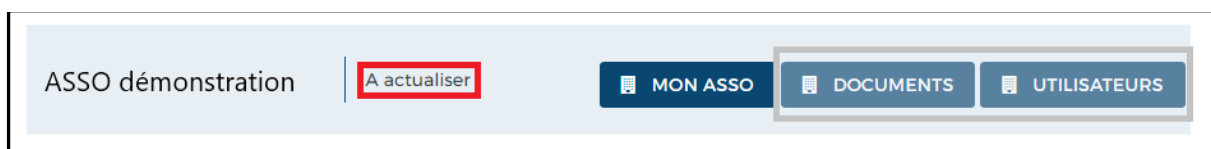
IMPORTANT : L'accès au service de dépôt de demande de subvention par le bouton « Paris Subventions / Déposer ou suivre mes demandes » **n'est possible que si le statut affiché est « Mise à jour le ... ».**

Cas n°1 :

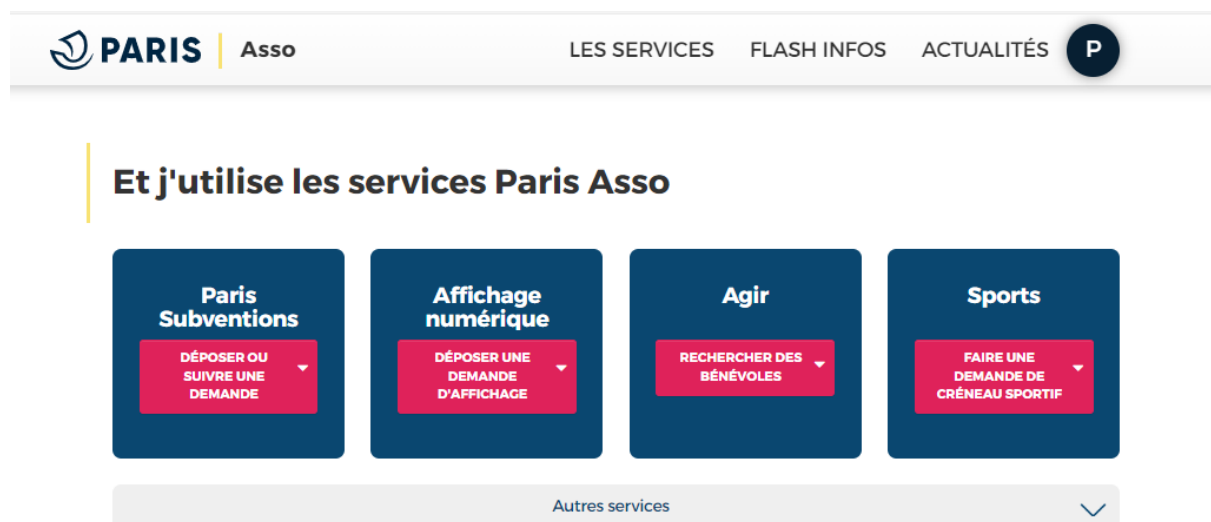
Si l'association vient de créer son compte et qu'elle ne dispose pas de numéro RNA ou bien si celle avait déjà un statut incomplet dans Simpa, son statut affiché par Paris Asso sera « à compléter ». Elle n'aura pas accès aux demandes de subventions (le bouton demeurant inactif). L'association devra dans ce cas ajouter dans « documents » ses derniers statuts ainsi que son récépissé de dernière déclaration en Préfecture et attendre l'intervention de l'équipe d'assistance de Paris Asso. Le délai pour cette intervention ne dépasse généralement pas 48h.

Cas n°2 :

Si son statut affiché est « A actualiser », cela signifie que ses informations ont été actualisées pour la dernière fois depuis plus de six mois. Elle devra accéder à ses informations (bouton « Mon asso ») puis les mettre à jour ou les confirmer afin d'avoir accès au service.



Dès que le statut est « Mise à jour le ... », le formulaire de demande de subvention est accessible dans la rubrique « Services » de Paris Asso par un clic sur le bouton « **déposer ou suivre mes demandes** ».



Cliquez sur : Paris Subventions / déposer ou suivre mes demandes »

Puis sur « répondre à un appel à projets de la Ville de Paris »

Recherchez l'appel à projets portant le nom « FAL + n° de l'arrondissement 2025 » (exemple FAL05 2025) puis cliquez sur le bouton « Je réponds » pour accéder au formulaire

Suivez les différentes étapes et recommandations.

Répondre à un appel à projets ou dispositif spécifique

Pour consulter la liste des appels à projets, rendez-vous sur paris.fr



SOLIDAE24

🕒 Termine le 19/09/2024

L'appel à projet "SOLIDAE" permet de financer les projets d'accès aux services essentiels : eau potable et assainissement, gestion durable des déchets, accès à l'énergie.

Les projets soutenus prennent place dans un pays (...)

[Je réponds](#)

[Plus d'infos](#)



Appel à projets « Politique de la Ville » 2025

🕒 Termine le 23 octobre 2024

Afin de soutenir les associations des quartiers populaires, la Ville et l'État ont décidé le lancement de l'appel à projets Politique de la Ville pour l'année 2025. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 23 (...)

[Je réponds](#)

[Plus d'infos](#)



Appel à projets « Fonds d'animation locale dédié du 11e arrondissement »

🕒 Termine le 31/12/2023

Afin de soutenir l'animation territorialisée au niveau de chaque arrondissement, le Pacte parisien de proximité voté par le Conseil de Paris le 17 novembre 2021 a posé le principe de la création d'un Fonds d'animation locale (FAL) (...)

[Je réponds](#)

[Plus d'infos](#)